



Bordeaux, le 29 décembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point sur le dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence en Nouvelle-Aquitaine

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, Didier LALLEMENT, s'est rendu au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Bordeaux ce vendredi 29 décembre pour visiter le centre d'appels du 115 et faire un point sur le dispositif déployé en Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'accueil et de l'hébergement des publics vulnérables.

Le Préfet a rappelé que l'engagement du gouvernement et des services de l'État est total pour qu'aucune famille avec enfant ne reste sans solution de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri. Au cours de la semaine de Noël, le nombre de familles avec enfants qui n'ont pu voir leur demande au 115 satisfaite est passé de 5 à 24 en Gironde.

Même si les remontées des maraudes confirment que ces familles ne dorment pas à la rue et disposent de solutions d'hébergement ou de mise à l'abri (hébergement par des tiers, logement temporaire ou précaire...), l'État a immédiatement réagi en augmentant significativement la capacité d'hébergement d'urgence.

80 places supplémentaires d'hébergement d'urgence ont été ouvertes sur la région entre le 22 et le 26 décembre (dont 60 en Gironde) et cet effort va être accru d'ici le Nouvel An, avec l'ouverture de 80 places supplémentaires en Gironde : 60 places pour familles à Bordeaux (Gymnase du Grand Parc II) et 20 places pour hommes isolés à Cenon (Gymnase Palmer).

Ces 160 places supplémentaires porteront la capacité d'hébergement d'urgence régionale à 4758 places (dont 1492 en Gironde), représentant pour l'État un coût mensuel de près de 2 millions d'euros.

Sur le terrain, les maraudes ont été renforcées - dans la Métropole de Bordeaux, elles ont été doublées l'après-midi et en fin de soirée - et les familles rencontrées dans la rue se voient immédiatement et systématiquement proposer une mise à l'abri. Ces maraudes n'ont permis d'identifier que 4 familles à la rue en Gironde sur la période du 22 au 28 décembre ; elles se sont immédiatement vues proposer une solution de mise à l'abri.

Au-delà de l'urgence, il faut mettre en place des solutions de long terme permettant une orientation rapide vers le logement : c'est l'objet du plan « Logement d'abord » porté par le ministère de la Cohésion des territoires avec un appel à manifestation d'intérêt lancé le 20 novembre dernier pour sélectionner, dès 2018, 15 territoires de mise en œuvre accélérée.